

# OREO QUELLE EST LA CRÈME DE LA CREME? – CANADA

## RÈGLEMENT OFFICIEL

### AUCUN ACHAT REQUIS

#### OUVERT À TOUS LES RÉSIDENTS DU CANADA DE 18 ANS OU PLUS

La présente promotion (la « Promotion ») commence à minuit, heure de l'Est (HE) le 15 janvier 2020 et prend fin à 23 h 59 (HE) le 31 mars 2020 (la « Période promotionnelle »). La Promotion comprend trois (3) périodes de participation (chacune une « Période de participation ») ainsi qu'une période de participation au grand prix (la « Période de participation au Grand prix ») qui coïncide avec la Période promotionnelle indiquée ci-dessous. Aux fins de la présente promotion, chaque « jour » commence à minuit (HE) et prend fin à 23 h 59 (HE).

Période de participation	Date de début (à minuit [0 h], HE)	Date de fin (à 23 h 59, HE)	Date approximative d'avis au gagnant (à 10 h, HE)
1	15 janvier 2020	31 janvier 2020	1 <sup>er</sup> février 2020
2	1 <sup>er</sup> février 2020	28 février 2020	1 <sup>er</sup> mars 2020
3	1 <sup>er</sup> mars 2020	31 mars 2020	1 <sup>er</sup> avril 2020
Grand prix	15 janvier 2020	31 mars 2020	1 <sup>er</sup> avril 2020

**1. POUR S'INSCRIRE ET JOUER :** Durant la période de promotion, visitez le site Web [www.whatsyourstuf.ca](http://www.whatsyourstuf.ca) ou [www.oreocremedelacreme.ca](http://www.oreocremedelacreme.ca) (chacun un « site Web » de la Promotion) et suivez les liens et les instructions pour remplir et soumettre le formulaire d'inscription, en vous assurant d'indiquer une adresse courriel valide. Ensuite, répondez à la question du sondage fourni en votant pour votre produit OREO creme préféré (biscuit OREO ou chocolat au lait OREO). Vous recevrez automatiquement une (1) participation à la Promotion.

Limite de participation : Limite d'une (1) participation par jour et par adresse courriel ou personne durant la Période promotionnelle. L'utilisation de méthode de participation robotique, automatique, programmée ou semblable ou un nombre de participations supérieur à la limite indiquée annulera toutes les participations et entraînera une disqualification.

**2. ADMISSIBILITÉ :** Ouvert aux résidents du Canada de 18 ans et plus au moment de l'inscription, à l'exception des employés de Mondelez Canada Inc. (le « Commanditaire »), de HelloWorld, Inc. (l'« Administrateur »), de leurs sociétés affiliées, filiales et agences (collectivement, des « Parties de la Promotion ») et les membres de leur famille immédiate (définis comme incluant les conjoints, les parents biologiques, les parents adoptifs et les beaux-parents, les grands-parents, les frères et sœurs, les enfants et les petits-enfants, et chacun de leurs conjoints respectifs, quel

que soit leur lieu de résidence) ou les personnes vivant dans le même foyer. Nul à l'extérieur du Canada et là où la loi l'interdit.

**3. DÉTERMINATION DES GAGNANTS** :L'Administrateur sélectionnera aléatoirement le gagnant potentiel du Grand prix parmi l'ensemble des participations admissibles soumises durant la Période promotionnelle vers 10 h, HE, le 1<sup>er</sup> avril 2020, à Southfield, au Michigan, aux É.-U.. L'Administrateur sélectionnera aléatoirement les gagnants potentiels de Prix de participation parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la Période de participation applicable vers 10 h, HE, aux dates indiquées dans le tableau de la Section 1 ci-dessus à Southfield, au Michigan, aux É.-U.. Les gagnants potentiels seront informés par courriel au moyen de l'adresse de courriel qu'ils ont utilisée pour participer à la Promotion. Les gagnants potentiels devront répondre correctement à une question d'habileté dans un délai limité, sans aide, afin d'être admissibles à recevoir un prix. Le gagnant potentiel du Grand prix (le parent ou le tuteur légal si le gagnant est mineur dans sa province ou territoire de résidence) doit signer et renvoyer une Déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité civile et d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires (ci-après la « Déclaration ») dans les cinq (5) jours suivant la tentative de livraison ou le gagnant potentiel renonce au prix et il peut être attribué à un autre gagnant. Chaque gagnant potentiel d'un prix physique de tirage (d'une valeur de moins de 600 \$) devra fournir son adresse postale afin de confirmer son admissibilité et permettre la remise de son prix dans les cinq (5) jours suivant la tentative de livraison ou le gagnant potentiel renonce au prix et il peut être attribué à un autre gagnant. Le retour d'un avis de prix ou d'un prix pour motif de livraison impossible peut entraîner une disqualification, et le prix peut être attribué à un autre gagnant. Si un gagnant potentiel du Grand prix devait être disqualifié, peu importe la raison, le Commanditaire décernera le prix en question à un autre gagnant par tirage sélectionné au sort parmi le reste des participations admissibles, à son unique discrétion. Les prix non réclamés d'une valeur de 25 \$ ou moins ne seront pas accordés. Tout prix gagné par une personne mineure sera attribué au nom du parent ou du tuteur du gagnant. Les prix seront expédiés des États-Unis aux gagnants dans un délai de 12 à 14 semaines après la conclusion de la promotion. Tout délai d'expédition peut être attribuable aux procédures douanières, sur lesquelles le Commanditaire n'a aucun contrôle.

#### **4. PRIX ET VALEURS APPROXIMATIVES AU DÉTAIL (« VAD ») en dollars CA :**

**Un (1) Grand prix** : Un chèque de 25 000 CAD.

Les chances de gagner le Grand prix dépendent de la quantité de participations admissibles reçues durant la Période promotionnelle.

#### **Prix de la première période de participation :**

<b>Quantité</b>	<b>Description des prix</b>	<b>VAD</b>
200	Chapeau OREO	10,52 \$
200	T-shirt OREO	14,49 \$
200	Chaussettes OREO	9,20 \$

3 250	Coupon à échanger contre une (1) tablette de chocolat Cadbury Dairy Milk de 38 g (Date d'expiration : 31 décembre 2020)	1,39 \$
-------	---	---------

**Prix de la deuxième période de participation :**

Quantité	Description des prix	VAD
200	Chapeau OREO	10,52 \$
200	T-shirt OREO	14,49 \$
200	Chaussettes OREO	9,20 \$
4 500	Coupon à échanger contre une (1) tablette de chocolat Cadbury Dairy Milk de 38 g (Date d'expiration : 31 décembre 2020)	1,39 \$

**Prix de la troisième période de participation :**

Quantité	Description des prix	VAD
120	Chapeau OREO	10,52 \$
120	T-shirt OREO	14,49 \$
120	Chaussettes OREO	9,20 \$
2 000	Coupon à échanger contre une (1) tablette de chocolat Cadbury Dairy Milk de 38 g (Date d'expiration : 31 décembre 2020)	1,39 \$

Les chances de gagner un prix lors de la Période de participation dépendent de la quantité de participations admissibles reçues durant chaque période de participation qui s'applique de la Période promotionnelle.

Limite d'un (1) Grand prix et d'un (1) par Période de participation (1, 2 et 3), par jour, par adresse courriel/personne/lieu de résidence. Aucune substitution ni aucun transfert de prix ne sera permis aux gagnants. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer les prix par des prix de valeur égale ou supérieure. VAD totale de tous les prix : 56 341.70 \$ CA.

**5. RÈGLES GÉNÉRALES :** Tous les impôts résultant de l'acceptation des prix, le cas échéant, sont la responsabilité des gagnants. Si le prix est retourné pour motif de livraison impossible ou si le gagnant de l'événement ne respecte par certaines exigences, le gagnant renonce aux prix dans leur intégralité. En participant à cette promotion, les participants acceptent pleinement et inconditionnellement ce Règlement officiel et les décisions prises par l'Administrateur, lesquelles sont définitives. En acceptant les prix, les gagnants acceptent de dégager de toutes responsabilités les Parties de la Promotion, et chacun de leurs actionnaires, membres, agents, successeurs, parents, administrateurs, dirigeants, employés et cessionnaires respectifs, les agences de promotion et les agents de toute réclamation et responsabilité émanant de l'utilisation ou de l'échange d'un prix. L'acceptation accorde en outre la permission aux Parties de la Promotion d'utiliser le nom, la photo de ressemblance, la personne, la voix, l'image, les renseignements biographiques et les déclarations du gagnant, en tout temps, aux fins publicitaires, commerciales et promotionnelles sans autre rémunération, dans tous les médias maintenant connus ou découverts par la suite, dans le monde

entier, à perpétuité, et sur Internet et le World Wide Web, sans avis, révision ou approbation, sauf si la loi l'interdit. Les Parties de la Promotion ne sont pas responsables de tout courriel perdu ou retardé, ou de défaillances informatiques, techniques ou matérielles, connexions de réseau perdues ou non disponibles, ou des communications électroniques retardées ou incomplètes, inexactes, incorrectes, échouées ou tronquées, que ce soit causé par l'expéditeur ou par une partie de l'équipement ou de la programmation associé à ou utilisé à la présente promotion, ou par une erreur humaine qui peut survenir dans le traitement des inscriptions à la présente promotion. Si, selon l'Administrateur, il existe des preuves présumées d'altération d'une partie quelconque de la promotion, s'il existe une erreur d'impression, informatique ou autre, ou si des difficultés techniques compromettent l'intégrité de la promotion, l'Administrateur se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à la promotion qu'il juge raisonnable et à son unique discrétion, et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Si la Promotion est résiliée ou si plus de prix sont réclamés que ceux devant être attribués, les prix seront attribués lors d'un tirage au sort contenant toutes les participations non suspectes à la date de résiliation. S'il survient un différend quant à l'identité d'un participant en ligne potentiellement gagnant, les participations effectuées par Internet seront déclarées faites par le nom qui figure sur le formulaire de participation en ligne. Toutes les lois locales, territoriales, municipales, provinciales, fédérales et étatiques s'appliquent.

Tous les prix du concours sont décernés « tels quels » sans autre garantie de toute sorte, qu'elle soit expresse ou implicite. Les gagnants conviennent de référer au fabricant du prix, et non aux Parties de la Promotion, pour toute garantie associée au prix ou pour tout dommage émanant de son acceptation ou de son utilisation.

**6. RENONCIATION :** En participant à la présente Promotion, les participants renoncent à réclamer des dommages punitifs, consécutifs et indirects, des honoraires juridiques ou tout dommage-intérêt autre que les coûts déboursés pour y participer. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, ALORS IL SE PEUT QUE LA DISPOSITION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. Tous les problèmes et toutes les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel ou les droits et des obligations du participant et du Commanditaire dans le cadre de la présente promotion sont assujettis aux lois de la province de l'Ontario, sans égard aux règles concernant le choix de la loi applicable ou les conflits de droit (qu'il s'agisse des règles de la province de l'Ontario ou de toute autre juridiction) qui entraînerait l'application des lois de tout autre territoire au détriment de celles de la province de l'Ontario.

**7. RÉSIDENTS DU QUÉBEC :** Pour les résidents du Québec seulement : Tout contentieux ayant trait à l'exécution ou à l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout contentieux concernant la remise d'un prix peut seulement être soumis au conseil afin d'aider les parties concernées à arriver à une entente.

**8. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ :** Les renseignements recueillis des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du Commanditaire  
[https://disclaimer.mondelezinternational.com/ca/privacy\\_policy\\_fr.aspx](https://disclaimer.mondelezinternational.com/ca/privacy_policy_fr.aspx).

**9. LISTE DES GAGNANTS :** Pour consulter la liste de gagnants, visitez le site Web <http://bit.ly/2l6V8he>. La liste des gagnants sera publiée lorsque les gagnants seront confirmés.

**10. Courriels promotionnels :** En participant à la Promotion, vous acceptez de recevoir des courriels concernant cette dernière, y compris, sans s'y limiter, un courriel de confirmation d'inscription.

**COMMANDITAIRE :** Mondelez Canada Inc., 3300 Bloor St W, Suite 1801, Etobicoke (Ontario) M8X 2X2, Canada.

**ADMINISTRATEUR DE LA PROMOTION :** HelloWorld, Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, É.-U.